

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) Adresse: 111 à 115, rue Nadeau

<u>Nature de la demande</u>: Empiètement de l'avant-toit et de l'escalier en cour

avant

La demande porte sur le lot 4 493 284 et vise à :

- Régulariser l'empiètement de l'escalier ouvert menant à l'étage d'au maximum de 3,09 mètres dans la cour avant alors que les articles 4.18 et 4.20 du Règlement de zonage numéro 382, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant;
- Permettre la construction d'un avant-toit ayant un empiètement maximum de 2,34 mètres en cour avant alors que l'article 4.20 du Règlement de zonage numéro 382, tel que modifié, limite l'empiètement d'un avant-toit à 2 mètres en cour avant;

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 2 décembre 2024 à midi, à l'adresse électronique <u>info@mcmasterville.ca</u> en indiquant « Commentaire relatif à une dérogation mineure » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 2 décembre 2024 à 8h30, en indiquant « Commentaire relatif à une dérogation mineure » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 13e jour du mois de novembre 2024.

La directrice des Services juridiques et greffière,

Me Marie-Josée Bédard